L214
Agir pour les animaux

Madame Annie Genevard
Ministre de l'Agriculture
78 rue de Varenne
75 349 PARIS 07

Paris, le 25 novembre 2026

PAR LRAR

Objet : fermeture de l'abattoir de Luxeuil-les-Bains (Société d'abattage des Vosges Saônoises) + audit généralisé des abattoirs en France, publication des rapports d'inspection et moratoire sur les nouveaux abattoirs

Madame la ministre,

L214, association de protection animale dont le nom fait référence à l'article L. 214-1 du code rural et de la pêche maritime en vertu duquel « tout animal [est] un être sensible », s'est notamment donnée pour mission statutaire de veiller à l'application et au respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux normes de « bien-être animal ».

Dans le cadre de ses activités, l'association L214 révèle, le jeudi 26 novembre 2026, une vidéo tournée à l'abattoir de Luxeuil-les-Bains, qui montre les conditions d'abattage des bovins, ovins, caprins, équins et cochons.

Cet abattoir se situe en Haute-Saône, sur la commune de Luxeuil-les-Bains, 19 rue Anatole France. Il est exploité par la Société d'abattage des Vosges Saônoises (SIREN 410 255 418), société anonyme, et opère sous l'agrément sanitaire n° FR 70.311.003 CE.

L'association L214 a été rendue destinataire d'images tournées au sein de cet abattoir entre juillet et novembre 2026. La vidéo est accessible sur le site suivant :
https://www.l214.com/enquetes/2026/abattoir-luxeuil-les-bains/

Cette vidéo met en évidence de graves manquements à la réglementation, incluant des mauvais traitements commis par des professionnels ainsi que des sévices graves infligés aux animaux, en violation des articles L. 215-11 du code rural et de la pêche maritime et 521-1, alinéa premier, du code pénal.

Les installations et les modes opératoires de l'abattoir de Luxeuil-les-Bains apparaissent défaillants : des chevaux reçoivent plusieurs coups de matador avant d'être vraiment étourdis et certains sont suspendus par une patte encore sensibles et conscients, des veaux sont poussés à coups d'aiguillon électrique, des bovins égorgés sans étourdissement sont libérés du box sans contrôle de leur perte de conscience puis suspendus, un bouc reçoit quatre coups de matador sur la tête sans être étourdi puis est saigné la tête haute, des moutons et des chèvres sont relâchés encore conscients puis suspendus dans cet état, d'autres se dégagent du restrainer et errent dans l'abattoir, les pattes dans le sang, des truies et des cochons mal étourdis sont saignés au sol.

Ces faits ont justifié le dépôt d'une plainte par l'association L214, le 25 novembre 2026, auprès du procureur de la République du tribunal judiciaire de Vesoul, contre la Société d'abattage des Vosges Saônoises, son président, sa directrice, le responsable de la protection animale de l'abattoir, les salariés de l'abattoir et X.

L'association L214 vous demande de procéder à la fermeture d'urgence de l'abattoir de Luxeuil-les-Bains, par la suspension ou le retrait de son agrément sanitaire en application de l'article L. 206-2 du

code rural et de la pêche maritime.

Les services de l'État sont présents dans cet abattoir et n'ont pas fait cesser ces infractions. Le 21 septembre 2026, la préfecture de la Haute-Saône a suspendu l'agrément sanitaire de l'atelier de découpe, après cinq non-conformités d'hygiène, puis a abrogé cette suspension le 27 octobre 2026.

Cet abattoir a été rénové, agrandi et inauguré en avril 2016, pour près de 2,7 millions d'euros hors taxes annoncés en 2014. En 2021, il s'est vu attribuer une aide de 150 037 euros du plan France Relance, dont l'appel à projets visait en préalable l'amélioration de la protection animale. Plus de dix ans après son inauguration, cet établissement ne met pas les animaux à mort dans les conditions, pourtant minimales, exigées par la réglementation.

Luxeuil est la dixième vidéo tournée dans un abattoir que L214 publie en deux ans. Les neuf précédentes portent sur les abattoirs de Maurienne - Saint-Étienne-de-Cuines (novembre 2024), Rhône Ouest (janvier 2025), Charlieu (avril 2025), Meaux (mai 2025), Porto-Vecchio (juillet 2025), Cosne-Cours-sur-Loire (décembre 2025), du Lamentin - Martinique (mars 2026), de Perpignan (août 2026) et de Cooperl - Ille-et-Vilaine (octobre 2026). Six d'entre elles ont été suivies de la suspension ou de la fermeture, au moins temporaire, de l'abattoir ou d'une de ses chaînes, et une de la limitation de son activité par arrêté préfectoral d'urgence.

La réglementation européenne, transposée dans la réglementation française, institue une obligation de contrôle et de surveillance des abattoirs en matière de protection animale à la charge des autorités de l'État. À ce titre, le juge administratif a déjà condamné huit fois l'État pour des carences fautives de ses services vétérinaires dans leur mission de contrôle des abattoirs :

- TA de Montpellier, 4 mai 2023 (abattoir de Rodez, Aveyron),
- TA de Rennes, 12 juillet 2023 (abattoir de Briec, Finistère),
- TA de Rennes, 12 juillet 2023 (abattoir du Faouët, Morbihan),
- TA de Pau, 20 juillet 2023 (abattoir de Mauléon-Licharre, Pyrénées-Atlantiques),
- TA de Dijon, 23 avril 2024 (abattoir de Cuiseaux, Saône-et-Loire),
- TA d'Orléans, 27 mai 2025 (abattoir de Blancafort, Cher),
- TA de Bordeaux, 5 mars 2026 (abattoir de Bazas, Gironde),
- TA de Bastia, 27 octobre 2026 (abattoir de Porto-Vecchio, Corse-du-Sud).

Il apparaît essentiel et urgent que vous preniez des mesures permettant de remédier aux non-conformités qui persistent dans les abattoirs et d'empêcher leur renouvellement. Le dernier audit général des abattoirs dont les résultats ont été rendus publics date de 2016 : il concluait que 80 % des inspections relevaient au moins une non-conformité, et que 31 % relevaient des non-conformités moyennes ou majeures. L214 vous adresse un courrier à chaque nouvelle vidéo publiée sur un abattoir et n'a reçu aucune réponse.

Dans ces circonstances, l'association L214 réitère sa demande d'audit généralisé de tous les abattoirs en France et de publication des rapports d'inspection en application de l'article L. 311-1 du code des relations entre le public et l'administration. Dans l'attente, l'association demande l'instauration d'un moratoire sur la construction de nouveaux abattoirs tant que cet audit n'est pas mené et ses rapports publiés.

L214
Agir pour les animaux

Comptant sur votre diligence,

Je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'assurance de ma considération distinguée,

Antoine COMITI
Président de l'association L214

